



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES POUR L'ANNÉE 2021 :**

QUE selon l'article 2 du règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QU'à cet effet, la résolution numéro 458-2020 a été adoptée le 7 décembre 2020 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 11 janvier 2021 ;
- Lundi 1<sup>er</sup> février 2021 ;
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- Lundi 12 avril 2021 ;
- Lundi 3 mai 2021 ;
- Lundi 7 juin 2021 ;
- Lundi 5 juillet 2021 ;
- Lundi 2 août 2021 ;
- Lundi 13 septembre 2021 ;
- Lundi 4 octobre 2021 ;
- Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
- Lundi 6 décembre 2021 ;
- Mercredi 15 décembre 2021 (*séance spéciale du budget*).

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Favreau, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière